

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 18 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 du mois de janvier à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 10 janvier 2024.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Nadine DESMARAIS adjoints, Stéphane AUZERAL, Anne Laure JEAN BAPTISTE, Jean Pierre BUERBA, Jean-Philippe DELARUE, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Jean-Laurent PEREZ.

ABSENTS EXCUSES

Jean Baptiste GRANGE procuration à Philippe CARRERE
Raphael BENOIT procuration à Anne Laure JEAN BAPTISTE
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Nadine DESMARAIS est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **5 janvier 2024**.

Le compte rendu du conseil municipal du **5 janvier 2024** est approuvé à l'unanimité.

DEMANDE D'AIDES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2024

(07-2024)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal la nécessité de réaliser des travaux de réfection de voirie à plusieurs endroits du village :

- Rue des artisans
- Rue de la Maison de Santé
- Réfection de bordures et caniveau et de la partie centrale du parking de l'Arbizon
- Extension au niveau du boulodrome

Pour ce faire, l'entreprise SBTP propose de mettre en œuvre l'ensemble de ces travaux pour un montant de 41 195,50€ HT.

Dans ce contexte, il convient de demander les financements nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- D'approuver la demande d'aide auprès du Conseil Départemental sous forme de subvention au titre du Fond d'Aménagement Rural 2024, soit un montant de 20 000€,
- D'inscrire les crédits au budget 2024,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau